RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2024 – 1109 DU 18 SEPTEMBRE 2024 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement de l'Enseignement technique.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DE L'ÉTAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- **Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la loi n° 2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- vu la loi n° 2020-20 du 02 septembre 2020 portant création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques en République du Bénin ;
- vu la décision portant proclamation, le 21 avril 2021 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 11 avril 2021 ;
- vu le décret n° 2024-892 du 11 avril 2024 portant composition du Gouvernement ;
- vu le décret n° 2021-401 du 28 juillet 2021 fixant la structure-type des ministères, tel que modifié par le décret n° 2022-476 du 03 août 2022 ;
- vu le décret n° 2021-325 du 30 juin 2021 portant approbation des statuts de l'Agence de Développement de l'Enseignement technique ;
- vu le décret n° 2021-520 du 13 octobre 2021 portant attributions, organisation et fonctionnement du Secrétariat général de la Présidence de la République, tel que modifié par le décret n° 2023-692 du 20 décembre 2023;
- vu le décret n° 2023-357 du 12 juillet 2023 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Économie et des Finances ;
- **sur** proposition du Président de la République,
- le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 septembre 2024,

DÉCRÈTE

Article premier

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Agence de Développement de l'Enseignement technique, les personnes dont les noms suivent :

- monsieur Nounagnon Aristide DJIDJOHO, représentant de la Présidence de la République;
- monsieur Tahirou DJARA, représentant du Ministère du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale;



- madame **Sèdjro Jemima Ketsia AKELE** épouse **KEREKOU**, représentante du Ministère des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle;
- monsieur Koladé Josué AZANDEGBEY, représentant du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ;
- monsieur **Pierre CHANOU**, représentant du Ministère des Enseignements maternel et primaire ;
- monsieur **Gnonna A. Yannick KOUAKANOU**, représentant du Ministère de l'Economie et des Finances :
- monsieur **N'dah Robert SINKENI**, représentant du Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi.

Article 2

Monsieur **Nounagnon Aristide DJIDJOHO** est nommé président du Conseil d'administration de l'Agence de Développement de l'Enseignement technique.

Article 3

La durée du mandat des membres du Conseil d'administration est de trois (03) ans renouvelable une fois à compter de la date de leur installation.

Article 4

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires.

Il sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 18 septembre 2024

Par le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement,

Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie et des Finances,

Le Ministre du Développement et de la Coordination de l'Action gouvernementale,

Romuald WADAGN Ministre d'État

Abdoulaye BIO TCHANE
Ministre d'État

Le Ministre des Enseignements secondaire, technique et de la Formation professionnelle, Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,

Yves Kouaro CHABI

Eléonore YAYI LADEKAN

Le Ministre des Enseignements maternel et primaire.

Salimane/KARIMOU

<u>AMPLIATIONS</u>: PR:6; AN:4; CC:2; CS:2; CES:2; HAAC:2; HCJ:2; MDC:2; MEF:2; MESRS:2; MESTFP:2; MEMP:2; AUTRES MINISTERES:16; SGG:4; JORB 1.